

**CORPORATE AND BUSINESS REGISTRATION DEPARTMENT
(Registrar of Companies)**

NO INCREASE IN THE PAYMENT OF REGISTRATION AND TRADE FEES TO THE CBRD

This is to inform the Public that **there is no increase in the payment of Registration ad Trade Fees** as stipulated in the article of “Le Mauricien” dated 27 December 2023.

A rectification notice has already been published in “Le Mauricien” dated 28 December 2023.

The public is advised to consult **only** the website of CBRD.

*The Management
29 December 2023*

Hausse des frais d'inscription pour les compagnies

Les propriétaires de compagnies, privées et publiques, sont prévenus : les frais d'inscription annuels accuseront une hausse à partir de janvier. Les petites entreprises brassant un chiffre d'affaires de moins de Rs 30 millions verront ainsi leur *Registration Fees Payable* passer de Rs 500 à Rs 750. Quant à celles dont le chiffre d'affaires dépasse les Rs 30 millions, il passera de Rs 2 500 à Rs 3 500. Enfin, celles allant jusque Rs 100 millions payeront désormais Rs 13 500, au lieu de Rs 9 000 actuellement.

Les Public Companies, Foreign Companies, ainsi que compagnies privées, publiques et étrangères détenant une Global Business Licence (GBL), verront leurs *Registration Fees* passer respectivement de Rs 13 500 à Rs 20 250, Rs 13 500 à Rs 20 250, Rs 9 000 à Rs 13 599, Rs 15 500 à Rs 20 250 et Rs 13 500 à Rs 20 250. Par ailleurs, les frais d'enregistrement accusent également une hausse pour d'autres types de compagnies (voir tableau). Les frais doivent être réglés du 3 au 22 janvier.

Registration Fees Payable

- Dormant Company : de Rs 2 500 à Rs 3 750
- Société commerciale : de Rs 9 000 à Rs 13 500
- Domestic Ltd Partnership : de Rs 2 500 à Rs 3 750
- Foreign Ltd Partnership : de Rs 9 000 à Rs 13 000
- Limited Company holding avec GBL : de Rs 2 500 à Rs 3 750
- Foreign Limited Liability Partnership : de Rs 9 000 à Rs 13 000
- Limited Liability Partnership avec GBL : de Rs 2 500 à Rs 3 750
- Foundation : de Rs 9 000 à Rs 13 000.

...National Solida-

...que pour un an. Finalement, la vice-Première ministre et

...a déjà dépassé la limite d'âge imposée, soit 70 ans. L'autorité lui demande même de trou-

ment « on any of the grounds on which he would have been entitled to refuse registration under Section 13. »

REGISTRATION FEES AND TRADE FEES 2024

Précision du Registrar of Companies

Le bureau du Registrar of Companies précise qu'il n'y a pas de hausse dans le paiement de l'Annual Registration Fees and Trade Fees pour l'année 2024 pour les différentes compagnies. Cependant, les Registration Fees Payable accuseront une hausse une fois que la date due pour le paiement est dépassée. (Voir tableau ci-dessus). Le paiement doit se faire avant le 22 janvier 2024.

Type of Company / Société / Limited Partnership / Limited Liability Partnership / Societas	Registration Fee Payable (R\$)	
	Before Due Date	After Due Date
24 Small Private Companies / Private not exceeding Rs. 20 Million	1000	1000
25 Small Private Companies / Private not exceeding Rs. 20 Million but less than Rs. 50 Million	1,500	1,500
26 Private Companies / Private exceeding Rs. 50 Million	5,000	12,000
27 Public Companies	12,000	20,000
28 Foreign Companies	12,000	20,000
29 Private Companies holding a Global Business License	5,000	12,000
30 Public Companies holding a Global Business License	12,000	20,000
31 Foreign Companies holding a Global Business License	12,000	20,000
32 Limited Liability Companies	100,000	100,000
33 Partners Companies / They have registered in order to be Registered	1,000	1,000
34 Societas / Societas including Societas Transnational de Sri Lanka	5,000	12,000
35 Domestic Limited Partnership	2,500	2,500
36 Foreign Limited Partnership	5,000	12,000
37 Limited Liability Societas / Global Business License	5,000	12,000
38 Domestic Limited Liability Partnership	2,500	2,500
39 Foreign Limited Liability Partnership	5,000	12,000
40 Limited Liability Partnership holding a Global Business License	5,000	12,000
41 Partnership	5,000	12,000

Amateurisme

Or, trois jours plus tard, justement, le Manager a reçu une nouvelle lettre de la PSEA, lui demandant de « disregard » la deuxième lettre qui aurait dû être adressée à son fils et non à lui. En clair, ce n'est pas lui qui a obtenu l'enregistrement comme Manager d'un des départements du collège. L'autorité lui rappelle qu'il n'est pas éligible, étant donné qu'il a dépassé l'âge limite imposé.

Dans les milieux de l'éducation secondaire privée, ce cas fait grand bruit. « Cela démontre avec quel amateurisme, on travaille à la PSEA », déplore un Manager, mis au courant de cette situation. Lui-même demeure en attente d'une réponse de la PSEA pour sa demande d'enregistrement soumise il y a plus d'un mois.

Les tribulations de ce Manager suscitent également de nombreux commentaires. Car il n'y a pas longtemps, il avait célébré l'anniversaire de son collège, en présence des ministres et députés de sa circonscription, ainsi que de Lady Sarojini Jugnauth. Pour l'occasion, il n'avait pas hésité à montrer sa couleur politique. Le paradoxe est que quelques mois plus tard, il a été le premier à tomber sous le couperet de la PSEA de Luchoomun...

...ement instantané
